Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 7 octobre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 13
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 6

Membres titulaires présents :

- Bernard Baude
- Jean-François Caron
- Michel Dagbert
- Nathalie Delbart
- Nadine Lefebvre
- Pierre Moreau
- Jacques Napiéraj
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Thierry Tassez
- Jean-Marc Tellier
- Alain Wacheux
- Bruno Yard

Membres titulaires représentés par leur suppléant :

- Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune
- Laurent Duporge suppléé par Emmanuelle Leveugle

Membres titulaires ayant donné procuration :

- Yves Terlat ayant donné procuration à Bernard Baude

Membres titulaires absents ou excusés :

- Bernard Blondel
- Bernard Czerwinski
- Olivier Gacquerre
- André Kuchcinski
- François Lemaire
- Jean Urbaniak

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Madame Nathalie Delbart**.

A la demande du Président, **Madame Nathalie Delbart** procède à l'appel des délégués. Cette dernière constate que 15 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2019

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 8 juillet 2019,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 8 juillet 2019

Fait à Lens le 7 octobre 2019

Le Président,

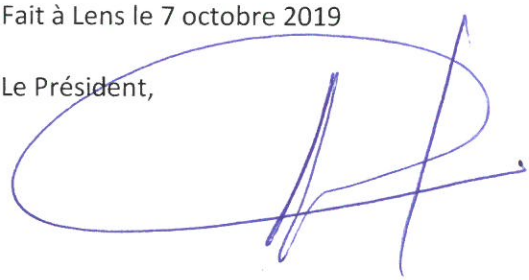

ECO-TRANSITION

Monsieur le Président introduit la séance en rappelant sa volonté de thématiser les Comités Syndicaux du PMA afin de permettre d'approfondir certains sujets : la question placée au cœur du Comité Syndical d'aujourd'hui est celle de la transition énergétique et de l'éco-transition, présente dès la création du Pôle Métropolitain de l'Artois.

La 1ère délibération du PMA qui, en 2016, définissait le « projet métropolitain », lui donnait comme objectifs :

1. de « passer de l'archipel noir à l'archipel vert », pour assurer une transformation physique du territoire et comme véritable levier d'adaptation au changement climatique.
2. et de « devenir la Métropole de la Troisième Révolution industrielle » grâce au développement de filières d'avenir dans les secteurs clés de la transition (bâtiment, énergies renouvelables, agriculture...).

Ce Comité Syndical thématique va donner lieu à une présentation à plusieurs voix des actualités du territoire en la matière et au vote de deux délibérations qui ont pour objet de définir le programme de travail des mois à venir :

- le lancement d'une consultation pour une AMO stratégique pour la turbine de l'éco-transition
- et l'autorisation à engager le Pôle Métropolitain dans un plan d'action triennal transition énergétique et éco-transition (2019-2022) avec l'Ademe.

Monsieur le Président propose à Jean-François Caron, élu référent éco-transition pour le PMA, de donner ou redonner quelques éléments de mise en perspective des travaux conduits jusqu'à présent.

Monsieur Jean-François Caron évoque les points suivants :

- Le contexte international sur les sujets énergie/climat :
  - Les rapports toujours plus alarmants du GIEC (un scénario à +7°C est désormais évoqué) et le consensus de la communauté scientifique
  - Les mobilisations citoyennes, de la jeunesse en particulier
- L'année écoulée a rendu visible la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques en cours :
  - La canicule : impacts sanitaires (sensibilité des personnes vulnérables à la chaleur, pics de pollution), économiques (agriculture à cause du manque d'eau, détérioration des logements avec le retrait des argiles)
  - Les hausse des prix de l'énergie (+5% en moyenne par an) : conséquence directe de la surconsommation de ressources, facteur puissant de déstabilisation sociale
- Les territoires ont plus que jamais un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection des populations : les territoires constituent la brique de base et permettent une articulation très concrète environnement/social.

Cette transition est déjà amorcée sur le territoire, la preuve en sont les différentes initiatives qui vont vous être présentées dans le tour d'horizon des actions transition énergétique et éco-transition à l'œuvre sur le territoire du PMA ainsi que les actions portées par ce dernier.

Le PMA a l'opportunité d'incarner la 3ème Révolution Industrielle (cf. la symbolique du développement de l'énergie solaire au pieds des terrils), de mettre en synergie les multiples initiatives (pépites) pour aller beaucoup plus loin dans la « Turbine de l'éco-transition ».

Point sur les actions engagées par les Agglomérations et le Département

Monsieur le Président poursuit en précisant que la dynamique « éco-transition » du territoire n'est pas née avec le PMA. Elle s'appuie sur de multiples initiatives prises de longue date par les collectivités et les acteurs du territoire dans leur grande variété. Avec sa centaine d'acteurs impliqués, le Forum « énergie » organisé en 2017 par Euralens, qui a permis d'élaborer la Feuille de route pour la transition énergétique du PMA, a illustré cette dynamique territoriale.

Il s'agit pour l'avenir de s'appuyer sur cet écosystème pour aller plus loin, « faire système », agir conjointement sur l'environnement, l'économie, le social et le sociétal. C'est le sens de la turbine de l'éco-transition.

Avant de faire le point sur les actions directement menées par le PMA, Monsieur le Président indique qu'il a souhaité que chacune des 4 collectivités membres du PMA puisse présenter en quelques minutes l'état des initiatives prises à son niveau et qui concourent à la dynamique métropolitaine.

Pour la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin :

Monsieur Christophe Pilch revient d'abord sur le Conseil communautaire spécial « développement durable » de la CAHC du 26 septembre 2019. C'était la 1ère fois que l'Agglo consacrait entièrement un conseil communautaire à la thématique de l'environnement.

Les élus communautaires ont débattu de nombreuses questions selon 5 thématiques en lien avec les compétences de l'EPCI :

1. Changement climatique, qualité de l'air et santé,
2. Habitat durable,
3. Biodiversité et préservation des paysages,
4. Gestion des déchets,
5. Préservation de la ressource en eau.

Pour enrichir le débat et faire l'état des lieux complet des forces et des faiblesses du territoire, des experts de l'urbanisme, de l'environnement, de la santé, de la gestion des déchets, de l'eau ou des mobilités ont apporté leur témoignage en vidéo. S'y sont ajoutées les interventions en direct de Magaly PENNEQUIN, du cabinet d'audit JPC Partner sur la labellisation Cit'ergie, et d'Hervé PIGNON, directeur régional de l'ADEME.

Ce conseil communautaire exceptionnel a permis l'adoption à l'unanimité d'un plan d'action global pour ancrer le territoire dans un présent et un avenir durables, pour l'engager dans un tournant écologique irréversible.

Monsieur Christophe Pilch évoque ensuite l'un des projets concrets emblématiques : le projet de centrale photovoltaïque à Leforest. Implantée sur un ancien centre d'enfouissement technique, cette centrale de 22 hectares produira 14 Gwh/an, soit l'équivalent de la consommation de 5 000 foyers. La promesse de bail avec la société « la Générale du Solaire » a été signée. Le dépôt de permis est prévu dans les prochains jours afin de l'obtenir pour l'été 2020. La société candidatera à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie fin 2020 pour une mise en service de la centrale fin 2021.

Pour le Département du Pas-de-Calais :

Madame Emmanuelle Leveugle présente plusieurs volets de l'action du Département du Pas-de-Calais en matière de transition énergétique :

Les consommations énergétiques :

50 % de l'électricité consommée dans les collèges et bâtiments départementaux (1,2 millions de m²) est garantie « Energie verte » c'est-à-dire qu'elle est d'origine renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique). L'achat d'énergie Gaz et d'électricité est mutualisé avec la Région Hauts de France, Département du Nord, les SDIS 59 et 62 afin d'obtenir de meilleurs prix d'achat.

La consommation d'électricité des collèges baisse d'année en année (-3,7% entre 2012 et 2018) bien que les besoins liés aux usages et aux modes constructifs croissent (augmentation du nombre d'ordinateurs, ventilation mécanique).

La consommation de gaz a baissé de 9,7% (corrigé du climat) sur la même période.

Les opérations de maîtrise de l'énergie (isolation, changement de menuiseries, changement de chaudières, gestion du paramétrage du chauffage) ont un impact ainsi que le télé-suivi énergétique (suivi en temps réels des consommations énergétiques).

Ce suivi en temps réel permet d'économiser le volume d'eau de 15 piscines olympiques chaque année. Les consommations d'eau des collèges sont en baisse très nette.

Toutefois, le coût final d'énergie et des fluides augmente plus rapidement que le volume d'économie d'énergie en unité consommée.

Les grands chantiers départementaux :

La CRC a salué la capacité du département à engager des grands chantiers de reconstruction de collèges qui améliorent à la fois les conditions d'enseignement tout en dotant le Département de bâtiments performants et économes.

Ainsi, pour la vingtaine de grands chantiers en cours (totalisant près de 250 M€ d'investissement), le Département va au-delà de la réglementation en visant les labels Effinergie + et label Bepos pour le neuf, et le label BBC réno pour le par bâti.

Cette exigence permet de bénéficier de subventions européennes (FEDER à hauteur de plusieurs M€).

Les énergies renouvelables :

Depuis 2010, 700m² de panneaux solaires (production électrique) ont été installés.

Les intérêts de développer les EnR sur les collèges sont multiples :

- Susciter l'éco-responsabilité vis-à-vis de l'énergie pour les jeunes générations,
- Faire naître des vocations professionnelles.

Par exemple, le collège Antoine de Saint Exupéry de Douvrin est chauffé au moyens d'une chaudière bois et 6 collèges bénéficient de la chaleur distribuée par une chaudière centrale « biomasse » qui n'est pas dans l'enceinte de ces collèges.

Les éco gestes :

Le Département va proposer aux établissements un challenge inédit entre les collèges de France. Ce challenge se nomme CUBE S.

Initié par le gouvernement (https://m.youtube.com/watch?v=FGPjelGIezQ), il vise à faire participer toute la communauté éducative d'un collège pour converger vers un même objectif : Réduire sa facture et améliorer le confort, pour limiter son empreinte carbone sur la planète.

Ce challenge est soutenu par le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

L'avenir :

D'ici à 2030, la collectivité devra réaliser 40 % d'économie d'énergie dans les collèges par rapport aux données de consommation 2010 (pour ceux construits avant cette date). Le décret est paru cet été. Un arrêté précisera les conditions d'application de ce texte issu de la loi ELAN.

Le Département s'engagera alors dans un plan encore plus ambitieux mêlant haute performance des équipements et renforcement de comportements éco responsables.

Pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

Monsieur Sylvain Robert indique que la CALL est pleinement engagée dans la transition énergétique qui est l'un des moteurs de son projet de territoire.

Elle est aussi engagée à son échelle dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME organisé, dans un COTTRI (Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle), autour des compétences de l'EPCI :

- La réhabilitation énergétique du bâti (logements sociaux, privés et bâtiments publics, en lien avec ses communes) ;
- La mobilité douce : plan vélo sur la CALL, plans de déplacement de Zones sur ses zones d'activités ;
- L'alimentation avec la mise en place d'un système alimentaire territorial durable ;
- Le déploiement de projets de production d'énergie renouvelable. Sur ce point, la CALL va pouvoir s'appuyer sur le cadastre solaire et le travail de recensement des friches menés à l'échelle du PMA.

Monsieur Sylvain Robert évoque ensuite quelques exemples d'actions menées cette année :

- Mise en place un tarif énergétique négocié à disposition de ses habitants. Dans la mesure où 44% des ménages de l'agglomération sont en précarité énergétique, cette mesure sera bienvenue. L'idée est de recourir à un courtier en énergie et de mettre à disposition ce tarif favorable. Ce projet est en cours. La CALL a délibéré en juin dernier.
- Création d'un service commun de l'énergie, mutualisé entre les communes et l'agglomération sur le domaine de l'énergie. La délibération sera présentée en Conseil le mois prochain pour avis. Elle permettra d'aborder l'ensemble les questions de réhabilitation thermique des bâtiments publics en mettant en commun les moyens d'ingénierie pour monter les projets. La CALL recrute pour cela un énergéticien, attendu pour le mois prochain.
- Dans le cadre de la première phase de programmation de l'ERBM, la CALL a déjà permis la réhabilitation de 261 logements en classe énergétique C européenne et 162 en BBC rénovation en 2019, grâce aux critères de qualité que la CALL et ses partenaires ont mis en place en contre-partie de leurs financements.

- Le système alimentaire territorial durable est voté et les premières conventions opérationnelles démarrent. Ce sont des actions d'éducation et de sensibilisation à la santé et à l'alimentation, d'outillage des filières alimentaires locales, de déploiement de l'agriculture biologique, d'appui aux associations...
- Le premier plan de déplacement de zone est engagé sur la Zone d'activité des Alouettes à Liévin. Deux autres suivront en 2020, ainsi que la conception d'un plan vélo. Le réseau du BHNS est maintenant en place. Il permet un acheminement par transports collectifs jusqu'à l'entrée des zones. Le plan de zone traite la fluidité des déplacements en mode doux sur la zone, le co-voiturage et les autres modes vertueux en partant des besoins et des usages des occupants des zones d'activité.
- L'étude de planification énergétique de l'agglomération (EPE) qui donne une vision exhaustive des pistes de réduction de consommation et de production d'énergie renouvelable, entre dans sa phase de programme. Grâce à ces préconisations la CALL pourra mener de nouvelles actions, et engager son PCAET (Plan Climat, Air, Energie territorial).

Monsieur Sylvain Robert conclut en indiquant que les actions cumulées et conjuguées des collectivités contribuent à transformer le territoire vers des modèles plus durables, et de générer de l'activité. Elles contribuent aussi à transformer l'image du territoire.

Pour la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane :

Monsieur Alain Wacheux rappelle l'implication ancienne de la Communauté d'agglomération : elle fut en son temps la première intercommunalité à adopter un Plan Climat dans le Nord-Pas-de-Calais et l'un des premiers « Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) ».

Mi-septembre 2019, la CABBALR a adopté son nouveau Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). Transmis aux services de l'Etat, son adoption définitive est attendue au premier trimestre 2020. Les objectifs fixés sont très ambitieux :

- d'ici 2050 :
  - réduire de 40 % la consommation d'énergie ;
  - multiplier par 13 la production d'énergie locale et renouvelable ;
  - réduire de 78 % les émissions directes de gaz à effet de serre ;
- d'ici 2030 :
  - multiplier par 8 le stockage du carbone
  - atteindre un degré d'artificialisation des sols nul ;
  - réduire les polluants émis dans l'atmosphère de 50 à 76 % ;
- se mobiliser pour adapter le territoire au changement climatique

Ce Plan s'incarne par quelques 151 mesures, parmi lesquelles la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux, la création, la restauration et la gestion de vergers conservatoires, mares et parcs écologiques, le déploiement de l'électro-mobilité (63 bornes) et la mise en œuvre d'un schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire, l'amélioration des transports en commun, la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation du patrimoine communal et communautaire, la sensibilisation des particuliers aux travaux d'économie d'énergie, le développement de centrales solaires et de réseaux de chaleur, l'inscription des enjeux climat air énergie dans les documents de planification, l'accompagnement des entreprises dans leurs stratégies d'écologie industrielle, l'optimisation des programmes d'animations et de sensibilisation à l'environnement, etc.

Parallèlement, la CABBALR fait partie des 2 seuls EPCI régionaux retenus par l'Etat pour signer un Contrat de Transition Ecologique. Ce Contrat s'appuie bien évidemment sur les stratégies et actions du PCAET. Il s'articule en 6 axes :

1. Accompagner le monde économique vers l'efficacité énergétique et la transition écologique ;
2. Engager des dispositions sur l'adaptation aux changements climatiques ;
3. Mettre en œuvre un programme d'actions visant à améliorer la connaissance tout en réduisant les émissions polluantes ;
4. Traduire une efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs tertiaires ;
5. Inventer un modèle de développement pour actionner les potentialités en énergie renouvelable ;
6. Mettre en œuvre des opérations structurantes pour traduire une mobilité durable et efficace.

Ce contrat de transition écologique suppose une gouvernance partagée avec les services de l'Etat, et une association étroite des partenaires extérieurs, en particulier les milieux économiques.

Monsieur Alain Wacheux conclut par la présentation du projet « REVE » : Recharge Ecologique des Véhicules Electriques. Dotée d'une flotte de 19 véhicules électriques rechargés de manière classique, la CABBALR a souhaité mettre en place un système de production d'énergie renouvelable autonome pour ces véhicules. Une éolienne de 10 KW et 180 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôtel Communautaire sont en cours d'installation. L'énergie produite la journée sera stockée dans des batteries dédiées et permettra la recharge des véhicules la nuit.

Il s'agit d'un projet expérimental, correspondant à un investissement de 320 k€, qui s'appuie sur des partenariats locaux : partenariat de recherche avec la Faculté de Sciences Appliquées de Béthune, construction des pales de l'éolienne dans une entreprise de l'agglomération, Pirus Composite.

Ce projet est un exemple de ce qui pourra être étudié, promu, dupliqué, dans la Turbine de l'Eco-transition.

Point sur les actions engagées à l'échelle du PMA

Concernant à présent les actions directement portées au niveau du PMA, **Monsieur le Président** propose d'entendre Anne-Sophie Gervais, chargée de mission transition énergétique et éco-transition au Pôle Métropolitain de l'Artois depuis le mois de mai 2019.

Anne-Sophie Gervais rappelle le contexte de ces actions : en 2017, le forum énergie a donné lieu à l'élaboration d'un document intitulé « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois ». Suite à cette feuille de route, deux documents aujourd'hui proposés à la délibération ont été rédigés :

- un plan d'action, visant à identifier la part de la réalisation de la feuille de route de 2017 assurée par le PMA,
- et le cahier des charges pour une AMO pour la mise en œuvre de la turbine de l'éco-transition.

Le plan d'action reprend les thématiques de la « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois ».

Le plan solaire du PMA

Cadastre solaire

Le développement de l'énergie solaire a été jugé stratégique pour deux raisons : du fait de la présence du gisement sur le territoire, et du caractère très symbolique et appropriable de l'énergie solaire.

Dans ce cadre, le PMA est maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un cadastre solaire. Un cadastre solaire est une cartographie du potentiel solaire des toitures d'un territoire. Cet outil s'adresse aux particuliers, gestionnaires de patrimoines, espaces info énergie et entreprises au travers de deux interfaces : une publique, accessible à tous, l'autre privée, réservée aux acteurs relais.

Son objectif sera de donner accès à une information de qualité et d'outiller les acteurs pour démultiplier les projets. Le cadastre solaire du PMA est co-financé par l'Ademe et le Conseil Régional.

La réalisation a démarré en juin 2019. La livraison de la première phase, consistant à définir le potentiel solaire du territoire a été effectuée début octobre 2019 : la valeur retenue est 1031 kWh/m².

La livraison est prévue pour janvier 2020. Un important effort de pédagogie devra accompagner la diffusion du cadastre, tant au sein des collectivités membres du PMA que vers les particuliers. Les Espaces Info Energie des Agglos seront au cœur du dispositif.

Ateliers solaires

En complément de la réalisation du cadastre solaire, un cycle de 4 ateliers va avoir lieu dans le cadre de la convention entre le PMA et le CD2E. Leur objectif sera d'accélérer la mise en œuvre de projets, d'identifier les projets sur lesquels un accompagnement complémentaire pourrait être utile, et enfin d'aboutir si possible à la création d'un réseau d'acteurs mobilisés sur la thématique.

Les cibles seront principalement les techniciens des collectivités, les gestionnaires d'établissements publics du territoire, les gestionnaires de parcs d'activités, les entreprises...

Par rapport aux ateliers conduits en 2018 à destination des entreprises uniquement, le choix a été fait de traiter des sujets plus spécifiques, mais d'ouvrir à de nouveaux publics. Chaque atelier proposera un retour d'expérience et une visite de site.

Les sujets seront :

1. Introduction générale au Photovoltaïque
2. L'autoconsommation collective
3. Le financement citoyen de projets photovoltaïques
4. Valoriser des espaces de friche grâce au photovoltaïque

Première date : 5 novembre à Loos-en-Gohelle.

Développer les ENR sur les friches du territoire

Le Pôle Métropolitain de l'Artois a mobilisé l'Agence d'Urbanisme e l'Artois (AULA) pour réaliser une étude sur la valorisation des friches du territoire pour la production d'ENR. Les objectifs de cette étude seront de massifier la production d'énergies renouvelables sur le territoire, de trouver un usage pour du foncier difficilement valorisable, et de susciter les initiatives publiques et privées en donnant de la visibilité à ces espaces.

L'Agence d'urbanisme a effectué un premier recensement de sites potentiellement mobilisables en 2018. Une trentaine de sites ont été pré-identifiés. Une nouvelle phase d'étude va démarrer dans les semaines à venir. Elle visera à confirmer la possibilité de mobiliser ces sites pour de la production d'ENR, et à identifier les potentialités de chacun d'entre eux. Pour certaines friches jugées stratégiques, une étude de pré-faisabilité pourra être réalisée. La durée estimée des deux phases de l'étude est d'un an. L'enjeu pour le PMA sera de mutualiser les efforts lors de la recherche de développeurs pour optimiser les postures de négociations.

Cette étude est co-financée par l'Ademe et le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Rénovation thermique des bâtiments

A la demande du PMA et dans le cadre de la convention qui le lie avec le CD2E, ce-dernier va animer des ateliers à destination des TPE et PME de la rénovation du bâtiment sur le territoire. Ces ateliers vont être organisés en articulation et en complément des séances d'information sur les chantiers ERBM, prévues au courant du dernier trimestre 2019 et initiées par le Département du Pas-de-Calais et Pôle Emploi. L'intervention du CD2E concernera les questions de regroupement des entreprises et les enjeux liés aux certifications et techniques de rénovation énergétiques performantes. L'objectif de ces ateliers sera également d'identifier les entreprises qui pourraient bénéficier d'un accompagnement particulier par le CD2E.

Animation : retour sur le voyage à Genk

Le plan d'action du PMA s'attache également à mobiliser les acteurs du territoire autour de la thématique de la transition énergétique. L'organisation de voyages d'études est l'une d'elle. Le PMA a organisé le 27 septembre dernier un déplacement pour 20 techniciens et élus du PMA à Genk en Belgique, ancienne ville minière de 66 000 habitants dont les 3 principaux carreaux de mine ont été reconvertis en sites tertiaires attractifs.

Plusieurs éléments inspirants ont été remarqués pendant cette visite, notamment la qualité des sites visités, l'équilibre entre valorisation du patrimoine et nouveaux usages, la capacité de la ville à mobiliser des partenaires financeurs privés et des universités et enfin le portage politique fort, rendu possible entre autres par la répartition des compétences des collectivités belges.

Néanmoins, le modèle proposé par Genk a soulevé deux questions pour lesquelles la réflexion semble moins poussée que sur le territoire du PMA : celle des retombées de l'implantation de centres de recherche sur l'énergie sur le territoire et ses habitants, et la question plus globale des nouveaux modèles économiques.

DELIBERATIONS

Délibération n°2019/PMA0096.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU « PLAN D'ACTION 2019-2022 TRANSITION ENERGETIQUE ET ECO-TRANSITION DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS » AVEC L'ADEME

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 7 octobre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 13
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 6

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Laurent Duporge suppléé par Emmanuelle Leveugle.

Membres titulaires ayant donné procuration : Yves Terlat ayant donné procuration à Bernard Baude.

Membres titulaires absents ou excusés : Bernard Blondel, Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jean Urbaniak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N° 2016/PMA0006 du 25 mars 2016 adoptant le Projet Métropolitain ;

VU la convention de financement n°18HFC0068 avec l'ADEME, notifiée le 29 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la feuille de route Transition Energétique ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le 13 décembre 2017 à Liévin, la « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois » était présentée.
- Partie-prenante de cette dynamique collective, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a proposé au PMA de l'accompagner financièrement dans la mise en œuvre de cette feuille de route. Cette proposition a débouché sur la signature d'une convention de financement, notifiée le 29 novembre 2018 pour une durée de 36 mois à compter du 01/04/2019. Les engagements de l'Ademe sont :
    - Un soutien de 24.000 € par an pendant 3 ans pour le financement d'un poste de « chargé de mission transition énergétique » au sein du PMA ainsi que la prise en charge jusqu'à 15.000€ des frais d'installation du poste.
    - Jusqu'à 20.000 € par an pour des actions de communication, d'animation et de sensibilisation menées à l'échelle du PMA.
    - Jusqu'à 70% de cofinancement pour les études et actions induites (cadastre solaire, recensement des friches au regard de leur potentiel énergétique, etc.)
- La convention de financement établit des attendus conditionnant le versement de l'aide, notamment :
    - La création d'un comité de pilotage en charge de valider chaque début d'année le programme de travail transition énergétique et éco-transition.
    - La création d'un comité technique en charge du suivi de la mise en œuvre du programme de travail transition énergétique et éco-transition.
    - Le rendu de 2 rapports intermédiaires, à T+18mois et T+30 mois, et d'un rapport final en fin de convention.
- La « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois » recense des actions portées par un grand nombre d'acteurs du territoire. Le PMA agit dans une logique de subsidiarité sur l'ensemble des thématiques : son rôle est celui de garant de la réalisation d'une feuille de route multi-acteurs et multi-sujets. En fonction des thématiques, il peut ainsi adopter une posture d'animation (mise en relation d'acteurs, création d'une connaissance partagée des initiatives du territoire...), de mobilisation des acteurs (par exemple pour définir des prises de positions communes vis-à-vis d'un acteur tiers ou répondre à des appels à projets) ou encore de maitrise d'ouvrage lorsqu'un besoin concernant l'ensemble de ses membres émerge (par exemple pour le cadastre solaire).
- Le bon suivi de la convention avec l'ADEME et le respect des échéances fixées par cette dernière nécessitent donc la déclinaison de la « Feuille de route pour la transition énergétique du Pôle Métropolitain de l'Artois » en programme de travail pour le PMA prenant en compte la diversité de ses modes d'actions et postures en fonction des thématiques. Ce programme est présenté sous la forme du « Plan d'action pour la transition énergétique et l'éco-transition du Pôle Métropolitain de l'Artois ».
- Le plan d'action comprend à la fois des objectifs et ambitions pour l'ensemble de la période et une programmation thématique dont le contenu sera arbitré par le COPIL chaque début d'exercice.

- Les objectifs sur la période peuvent être résumés de la manière suivante :

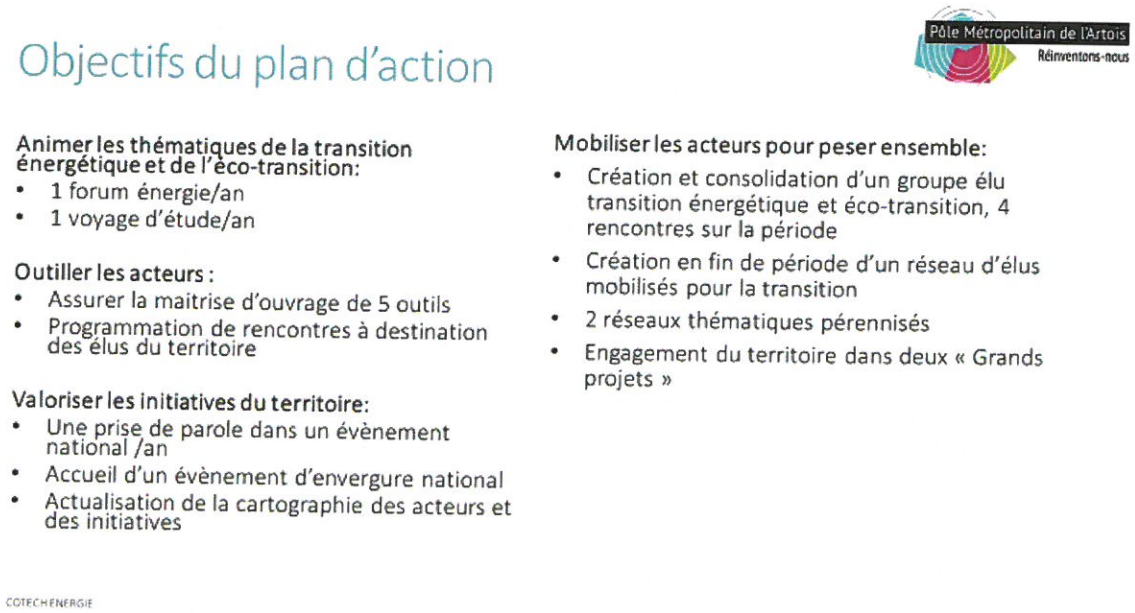

- La programmation proposée pour l'exercice en cours (avril 2019-avril 2020) est présentée dans le tableau ci-dessous. Il est entendu que cet exercice comprend le temps de prise de poste de la chargée de mission transition énergétique et éco-transition ainsi que le temps de rédaction du plan d'action.

Thématique	Action	Opérateur
Actions transversales	Voyage d'étude à Genk	PMA
Réhabilitation	2 ateliers entreprises : informer les entreprises et les inciter à se regrouper pour se préparer aux marchés ERBM	CD2E
Plan solaire	Réalisation d'un cadastre solaire	PMA
	4 ateliers collectivités : ateliers de découverte accompagnement collectif au montage de projets d'énergie solaire.	CD2E
Développement des ENR sur les friches	Etude sur le potentiel de développement des ENR sur les friches du territoire	AULA
Industries et entreprises	Etude sur le potentiel de valorisation des énergies fatales	AULA
	Analyse de la toile énergétique	AULA
	Analyse de la toile économique	AULA
Turbine de l'éco-transition	Sélection d'un prestataire et lancement de l'AMO	PMA

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à proposer à l'ADEME ce « Plan d'action pour la transition énergétique et l'éco-transition du Pôle Métropolitain de l'Artois » ;**
- **Dans l'hypothèse où l'ADEME validerait ce plan d'action sans modification substantielle, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à l'engagement des actions correspondantes ;**
- **Dans l'hypothèse inverse, DEMANDE à Monsieur le Président de présenter la version amendée du document lors du prochain Comité Syndical.**

Fait à Lens le 7 octobre 2019

Le Président,

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2019/PMA0097.

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR UN MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION D'UN SHEMA STRATEGIQUE DE LA TURBINE DE L'ECO-TRANSITION ET SA MISE EN OEUVRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 7 octobre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 13
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 6

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Laurent Duporge suppléé par Emmanuelle Leveugle.

Membres titulaires ayant donné procuration : Yves Terlat ayant donné procuration à Bernard Baude.

Membres titulaires absents ou excusés : Bernard Blondel, Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jean Urbaniak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

CONSIDERANT ce qui suit :

- La « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois » a été présentée à Liévin le 13 décembre 2017. Elle recense plus de cinquante projets en cours pour la transition énergétique et l'éco-transition du territoire.
- Le Pôle Métropolitain de l'Artois a été reconnu « Territoire démonstrateur Rev3 » au plan régional en avril 2018.
- Jugeant qu'on ne peut se satisfaire de la simple juxtaposition de ces initiatives, les élus du Pôle Métropolitain de l'Artois ont décidé à l'occasion du comité syndical du 19/11/18 d'engager le territoire dans le projet de « turbine de l'éco-transition ».
- La turbine de l'éco-transition vise à entrainer l'ensemble des projets et démarches de transition énergétique et d'éco-transition du territoire de manière à ce qu'ils « fassent système » et permettent la massification d'une transition énergétique juste et solidaire sur le territoire. Elle devra permettre de faire du Pôle Métropolitain de l'Artois un démonstrateur de résilience territoriale à l'échelle européenne et un lieu ressource sur les questions de transition.

  La turbine de l'éco-transition devra, à l'image de la Chaine des Parcs, contribuer à transformer le territoire d'archipel noir en archipel vert grâce à la mise en réseau, à l'intelligence collective et à des sites pilotes d'envergure européenne.
- Pour atteindre ces objectifs, la turbine de l'éco-transition devra comporter plusieurs éléments :
  - Une vision partagée à moyen et long termes qui servira de référence commune, dont tous les acteurs pourront s'emparer pour en être les bâtisseurs et la faire vivre.
  - Un système de gouvernance, d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets qui viendra renforcer et rendre visibles les dynamiques déjà en œuvre sur le territoire.
  - Des sites pilotes qui incarneront le changement sur le territoire et permettront d'en faire la pédagogie, tant auprès des acteurs locaux qu'à l'échelle régionale, nationale et internationale. Plusieurs de ces sites sont déjà identifiables : la ligne de Bus à hydrogène du SMT, la transformation du 11/19 et de son environnement engagée par la CALL, le futur Pôle de Coopération Economique de la CABBALR ou son projet « REVE », la future centrale photovoltaïque de Leforest, etc.
- La mise en œuvre de la turbine de l'éco-transition relève de nombreux acteurs, de rythmes différents et d'opportunités à saisir. La conduite de ce projet nécessite une coordination générale dans une logique multi-échelle et une diversité des compétences que le Pôle Métropolitain de l'Artois souhaite assurer avec l'appui d'une assistance à maitrise d'ouvrage.
- La Région des Hauts-de-France a exprimé son soutien au projet ainsi qu'un accord de principe pour un co-financement de l'AMO à hauteur de 50%. La délibération est attendue courant octobre.

Il est proposé de lancer une consultation pour confier à une équipe de prestataires spécialisés une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sous la forme d'un accord-cadre.

L'accord cadre proposé se présente de la manière suivante :

- L'accord cadre sera mono-attributaire et contracté pour une durée de 36 mois à compter de sa notification. Le montant prévisionnel est de 200.000€.
- Le calendrier prévisionnel de cette mission est le suivant :
  - Appel d'offres : octobre 2019
  - Commission d'appel d'offres : décembre 2019
  - Restitution de la mission du premier marché subséquent : septembre 2020

    - Le déclenchement des marchés subséquents suivants pourra se faire à partir de septembre 2020 au gré des besoins identifiés par le PMA et ses collectivités partenaires.
- L'appel d'offres fera l'objet d'une publication dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et dans le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).
- Les critères de choix seront les suivants : 70% pour la valeur technique de l'offre et 30% pour son prix.
- Le premier marché subséquent sera lancé de manière concomitante à l'accord cadre. Prévu pour une durée de 8 mois maximum, il devra aboutir à :
    - L'élaboration d'un schéma stratégique
    - Des propositions de mesures à court terme pour renforcer et outiller le système des acteurs
    - La définition d'éléments de langage partagés par les parties prenantes sur la turbine de l'éco-transition
- Les marchés subséquents suivants découleront des conclusions du premier marché subséquent, soit en approfondissant et en affinant le schéma stratégique, soit en mettant en œuvre les différentes actions identifiées. Ils pourront ainsi concerner :
    - La déclinaison en objectifs opérationnels des schémas stratégiques
    - La réalisation des outils identifiés en réponse aux besoins immédiats des acteurs
    - L'appui à la réalisation des différentes actions identifiées dans le schéma stratégique. Ces missions pourront notamment concerner l'aide à la recherche de financements, à la création d'une structure, la mobilisation d'acteurs, la proposition d'outils de sensibilisation, de mobilisation et de capacitation.
- Dans cette phase, l'AMO pourra être amenée à intervenir pour le compte du Pôle Métropolitain de l'Artois sur des projets portés par d'autres acteurs impliqués dans la turbine.

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à lancer, conformément au Code des Marchés Publics, un appel d'offres ouvert européen pour cette mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de turbine de l'éco-transition, sous la forme d'un accord-cadre ;**
- **sous réserve de la confirmation par la Région de son cofinancement, à signer avec le groupement attributaire tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution du marché ;**
- **à formaliser avec les partenaires institutionnels le cofinancement de cette mission.**

Fait à Lens le 7 octobre 2019

Le Président,

REÇU LE

28 OCT. 2019

Sous-Préfecture de LENS

COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suites)

EMPLOI

Intervention de Monsieur Didier THOMAS, directeur territorial de Pôle Emploi Pas-de-Calais

Monsieur le Président indique que le développement de l'emploi demeure une priorité majeure pour le territoire. C'est la préoccupation quotidienne de nombreux habitants et des élus. L'emploi est au cœur des compétences des Agglomérations, aux côtés de la Région et de l'action de l'Etat.

C'est également un champ d'intervention investi par le Pôle Métropolitain via plusieurs initiatives, dans une logique de subsidiarité, lorsque son échelle d'intervention apporte une plus-value :

- Avec le cap de l'éco-transition fixé au niveau PMA, il s'agit de donner au territoire une identité économique partagée, forte et prometteuse ;
- Par la participation active du PMA au débat régional sur le SRADDET, il s'agit de faire valoir la place du territoire dans le développement économique des Hauts-de-France et en particulier son ambition de diversification économique et de maîtrise des axes de son développement ;
- Avec la réflexion sur l'agence de développement, le PMA travaille sur les outils et la collaboration entre les collectivités et les acteurs économiques ;
- Avec Osons nos Talents, et bientôt Osons nos Talents XXL, le PMA agit pour donner aux habitants une perception plus lisible des métiers qui recrutent et des parcours de formation pertinents ;

Pôle Emploi est évidemment un opérateur majeur dans ce domaine. Monsieur le Président témoigne de la forte implication de Pôle Emploi sur le territoire, de sa capacité d'innovation dans ses modes d'actions. A titre d'exemple, Pôle Emploi Pas-de-Calais s'est mobilisé dans la préparation d'Osons nos Talents XXL.

Pôle Emploi est aussi un acteur clé de réussite de l'ERBM : repérer, orienter, former les demandeurs d'emplois pour qu'ils bénéficient des emplois générés par le plan de rénovation des Cités minières. Par ailleurs, par sa position Pôle Emploi connaît le marché de l'emploi, ses évolutions, ses spécificités sur le territoire, les difficultés, les freins, les enjeux. Pôle Emploi, enfin, est chargé par l'Etat de déployer le dispositif « emplois francs ».

C'est pourquoi il est apparu intéressant de proposer à Monsieur Didier THOMAS, directeur de Pôle Emploi pour le département du Pas-de-Calais, d'intervenir en Comité syndical. Monsieur le Président le remercie de sa présence et lui laisse la parole.

Monsieur Didier Thomas remercie le Président pour cette invitation.

M. Thomas indique que Pôle Emploi constitue un acteur du développement économique à part entière, aux côtés des élus :

- Pôle Emploi est « un acteur d'éclairage sur le diagnostic du territoire » : réalisation du diagnostic territorial départemental sur l'emploi, des enquêtes de besoins de main d'œuvre, d'ateliers de compétences et clubs RH avec les entreprises ;
- Pôle Emploi est « un acteur des compétences » : conseil en évolution professionnelle, montée en compétences des demandeurs (Formation, adaptation, certification, savoir-être) ;
- Pôle Emploi est « un acteur du maintien et du développement des entreprises » : valorisation des filières et des métiers du territoire, aides aux recrutements, GPEC, solutions face aux difficultés de recrutement.

M. Thomas présente le diagnostic de compétences sur les deux bassins d'emploi du PMA :

- On constate une très faible correspondance entre les compétences recherchées par les employeurs et celles détenues par les demandeurs d'emploi.

Bassin de Béthune-Bruay :

Compétences recherchées par les employeurs

1	107661	Réaliser des soins d'hygiène corporelle, de confort et de prévention
2	107662	Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne
3	120405	Utiliser un engin nécessitant une habilitation
4	102096	Règles d'hygiène et de propreté
5	118975	Outils bureautiques
6	119849	Charger des marchandises, des produits
7	124795	Définir un itinéraire en fonction des consignes de livraison
8	102318	Définir le plan d'action commercial et établir le plan de tournée (ciblage, interlocuteurs, [illegible]
9	120277	Régler les paramètres des machines et des équipements
10	107920	Réaliser pour la personne des courses, la préparation des repas, des formalités administratives
11	124543	Entretenir des locaux
12	110473	Organiser ou contrôler le chargement des marchandises dans le véhicule
13	101175	Techniques de repassage
14	103070	Lecture de plan, de schéma
15	124475	Produits de nettoyage

Compétences détenues par les demandeurs d'emploi

1	116932	Suivre l'état des stocks
2	124543	Entretenir des locaux
3	125971	Définir des besoins en approvisionnement
4	120130	Accueillir une clientèle
5	101506	Règles et consignes de sécurité
6	119851	Vérifier la conformité de la livraison
7	117547	Réceptionner un produit
8	[illegible]	[illegible]
9	102096	Règles d'hygiène et de propreté
10	100016	Gestes et postures de manutention
11	118975	Outils bureautiques
12	117532	Disposer des produits sur le lieu de vente
13	104167	Caractéristiques des produits d'entretien
14	102068	Encaisser le montant d'une vente
15	124548	Entretenir un poste de travail

Bassin de Lens-Hénin :

Compétences recherchées par les employeurs

119849	Charger des marchandises, des produits
118975	Outils bureautiques
119848	Décharger des marchandises, des produits
107662	Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne
120405	Utiliser un engin nécessitant une habilitation
107661	Réaliser des soins d'hygiène corporelle, de confort et de prévention
126360	Planifier les travaux
119109	Définir les moyens humains, matériels et financiers d'un projet
114765	Déplacer des produits vers la zone de stockage
124795	Définir un itinéraire en fonction des consignes de livraison
100016	Gestes et postures de manutention
124543	Entretenir des locaux
102096	Règles d'hygiène et de propreté
108599	Marché de l'emploi
101506	Règles et consignes de sécurité

Compétences détenues par les demandeurs d'emploi

1	124543	Entretenir des locaux
2	116932	Suivre l'état des stocks
3	119851	Vérifier la conformité de la livraison
4	101506	Règles et consignes de sécurité
5	117547	Réceptionner un produit
6	100016	Gestes et postures de manutention
7	120130	Accueillir une clientèle
8	125971	Définir des besoins en approvisionnement
9	119849	Charger des marchandises, des produits
10	119860	Préparer les commandes
11	118975	Outils bureautiques
12	117532	Disposer des produits sur le lieu de vente
13	102096	Règles d'hygiène et de propreté
14	124548	Entretenir un poste de travail
15	100017	Règles de sécurité

- C'est pourquoi Pôle Emploi travaille à la fois pour sensibiliser les employeurs à réinterroger leurs exigences et s'ouvrir à d'autres types de profils (ceux qui le font ne le regrettent pas en général) et à détecter les compétences ou prédispositions à certains métiers parmi des personnes positionnées sur d'autres secteurs.

M. Thomas fait ensuite un point sur les recrutements en cours sur le territoire du PMA :

- Avec plus 15.000 recrutements en cours sur le PMA, ce territoire représente 39% des projets de recrutement dans le Pas-de-Calais
    - 5.955 recrutements en cours sur le bassin de Béthune-Bruay
    - 9.581 recrutements en cours sur le bassin de Lens-Liévin
- Les métiers les plus recherchés par les employeurs :

Bassin de Béthune-Bruay :

Tableau 1 : Les métiers les plus recherchés par les employeurs

	Projets de recrutement	% de projets signalés difficiles	% de projets* en CDI, CDD ou intérim
Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	681	30%	29%
Aides à domicile et aides ménagères	381	**65%**	47%
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	331	47%	79%
Employés de libre-service	321	22%	94%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	285	28%	38%
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	259	**60%**	7%
Ouvriers non qualifiés des industries chimiques et plastiques	243	2%	97%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	209	33%	53%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	207	39%	85%
Jardiniers salariés, paysagistes	196	29%	49%
Conducteurs routiers et grands routiers	185	**94%**	93%
Caissiers (y compris pompistes...)	159	**47%**	51%
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	135	**93%**	100%
Infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices	131	**67%**	100%
Autres ouvriers non qualif. de type industriel (prépa. matières & prod. industriels...)	122	**83%**	33%
Ensemble des 200 métiers	**6 782**	**47%**	**69%**

Proportion de projets difficiles supérieure à la moyenne

* projet lié à une activité non saisonnière

Bassin de Lens-Hénin :

Tableau 1 : Les métiers les plus recherchés par les employeurs

	Projets de recrutement	% de projets signalés difficiles	% de projets* en CDI, CDD ou intérim
Employés de libre-service	765	40%	81%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	717	29%	84%
Agents de sécurité et de surveillance, enquêteurs privés et métiers assimilés	643	33%	72%
Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	522	3%	5%
Aides à domicile et aides ménagères	500	**91%**	90%
Conducteurs routiers et grands routiers	470	40%	100%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	343	**76%**	85%
Jardiniers salariés, paysagistes	320	**46%**	38%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	296	**46%**	97%
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	272	**47%**	45%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	269	22%	82%
Conducteurs de véhicules légers (taxis, ambulances...)	219	36%	98%
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	213	23%	100%
Ouvriers qualif. magasinage et manutention (caristes, préparateurs commandes...)	204	**60%**	80%
Maçons, plâtriers, carreleurs... (ouvriers qualifiés)	180	**70%**	88%
Ensemble des 200 métiers	**10 230**	**46%**	**79%**

Proportion de projets difficiles supérieure à la moyenne

* projet lié à une activité non saisonnière

Concernant le chantier de rénovation des logements (ERBM), M. Thomas présente l'offre de services mise au point par Pôle Emploi pour les entreprises du territoire afin qu'elles puissent recruter sur place.

M. Thomas appelle les bailleurs et collectivités maîtres d'ouvrage des chantiers ERBM à communiquer le plus en amont possible sur les volumes et calendriers des chantiers car la préparation de la main d'œuvre locale doit s'anticiper si on souhaite qu'elle bénéficie aux demandeurs d'emplois du territoire.

Monsieur Bernard Baude indique que de nombreuses petites entreprises viennent voir les maires pour évoquer leurs difficultés à recruter. Didier Thomas répond que Pôle Emploi a une offre de service dédiée à ces entreprises qui trop souvent l'ignorent. Il invite les maires à ne pas hésiter à orienter ces entreprises vers Pôle Emploi.

CULTURE

Monsieur le Président propose d'examiner la proposition de renouvellement de l'opération « Parcours culturels et artistiques en Artois », lancée en 2018 et directement conçue et portée par le groupe d'élus du PMA « culture et participation des habitant ». Pour ce faire, il laisse le soin à Madame Nathalie Delbart, pilote de ce groupe, de présenter la délibération.

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2019/PMA0098.

« PARCOURS CULTURELS ET ARTISTIQUES EN ARTOIS »
ENGAGEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE DANS LE CHAMP CULTUREL
CONVENTION DE PARTENARIAT 2019/2020 AVEC
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 7 octobre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 13
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 6

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Laurent Duporge suppléé par Emmanuelle Leveugle.

Membres titulaires ayant donné procuration : Yves Terlat ayant donné procuration à Bernard Baude.

Membres titulaires absents ou excusés : Bernard Blondel, Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jean Urbaniak.

RAPPORT PRESENTE PAR MADAME NATHALIE DELBART

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2018/PMA0075 du 20 septembre 2018 relative au renouvellement du partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Depuis 2018, à l'initiative et sous le pilotage du Groupe thématique d'élus « culture et participation des habitants », le PMA a conduit l'opération « Parcours artistiques et culturels en Artois » avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais.
- En septembre 2018, après une première année expérimentale, le Comité syndical du PMA a décidé de renouveler cette opération pour 2 années supplémentaires dans le cadre d'une convention-cadre 2018/2019/2020 :
    - En portant la durée de la mission des jeunes de 6 à 8 mois, avec un démarrage en novembre et une fin de mission en juin ;
    - En portant le nombre de jeunes de 10 à 20 chaque année, ce qui permet de concerner davantage de structures culturelles ;
    - En fixant le coût maximal par promotion à la charge du PMA à hauteur de 82.255,60 euros ;
- Dans ce cadre, une convention pour la promotion à venir 2019/2020 doit préciser les objectifs et modalités particulières ;

CONSIDERANT le bilan de la promotion 2018/2019 (cf. document complet joint au projet de délibération) :

- La deuxième saison de l'opération « Parcours Artistique et Culturel en Artois » s'est clôturée en juin 2019 après 8 mois de travail pour les volontaires en service civique ;
- 20 jeunes ont été mobilisés, deux fois plus que la 1ère année : 9 filles et 11 garçons, 7 jeunes de la CABBALR, 5 de la CAHC, 5 de la CALL mais aussi 3 Arrageois, la moitié d'entre eux âgés de 17 à 20 ans et l'autre moitié de 21 à 25 ans, 2 jeunes sans diplôme, 9 de niveau bac et 9 de niveaux supérieurs, 10 d'entre eux n'avaient quasiment aucune connaissance de l'action culturelle et 4 n'avaient aucun projet professionnel.
- Le bilan de la 2ème édition, c'est aussi 14 structures culturelles associées, contre 9 la 1ère année.
- Plus de jeunes et plus de partenaires, cela a permis de mener beaucoup plus d'actions et de toucher un public plus nombreux. Le travail de médiation culturelle a été soutenu et amplifié par le travail des volontaires. Le réseau culturel s'est développé au travers de divers projets favorisant la circulation des publics. Les projets participatifs ont permis de valoriser la richesse et la diversité de la vie culturelle du territoire.

RAPPELANT les objectifs fixés par la convention-cadre :

- Mettre en valeur le patrimoine culturel local par et pour les habitants du territoire
- Soutenir et amplifier le travail de médiation culturelle autour des structures culturelles implantées sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois auprès des populations, en s'appuyant sur les structures associatives locales (sport, loisirs, jeunesse, insertion, handicap, EHPAD, centres sociaux, etc.) qui « captent » des publics qui ne fréquentent pas les lieux culturels
- Développer un réseau culturel pluridisciplinaire sur tout le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois, animé par et pour les habitants de ce même territoire
- Développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes du territoire par l'intermédiaire du service civique volontaire
- Permettre aux associations et structures culturelles locales de mettre en œuvre des actions d'utilité sociale par le biais de la fréquentation des œuvres et de la rencontre avec les artistes

- Créer de l'activité, accompagner et former des jeunes par le développement d'un dispositif culturel innovant et fédérateur (habitants, jeunes volontaires, structures culturelles et associatives, ...)

Il est PROPOSE de fixer les objectifs et modalités pour la promotion 2019/2020 de la manière suivante :

- Produire avec les jeunes des reportages vidéo de leurs actions et projets
- Poursuivre le travail actif de recherche de cofinancements (en particulier le mécénat et les fondations) pour assurer la pérennisation et le développement de l'opération.

Calendrier :

- Octobre 2019 : recrutement des volontaires en service civique
- Novembre 2019 : début de la mission et formation des volontaires
- Juin/juillet 2020 : fin de mission, bilan et évaluation
- Modalités de versement de la subvention par le PMA :
    - 20% versé au démarrage de l'action (novembre 2019),
    - 30% en début d'année 2020 sur production d'un bilan d'étape simplifié
    - 50% à la fin de l'action (mi-2020) sur production du bilan final.

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer la convention particulière relative à la promotion 2019/2020.**
- **à verser la subvention de 82.255,60 € prévue par cette dernière sous réserves de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat mixte ;**

Fait à Lens le 7 octobre 2019

Le Président,

COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suites)

QUESTIONS DIVERSES

« Osons nos Talents XXL » les 16 et 17 octobre à Bruay-la-Buissière

Monsieur le Président rappelle que depuis 3 ans, le PMA a initié et finance l'opération « Osons nos Talents ». Cette initiative est née du constat qu'il est difficile pour un jeune et ses parents, mais aussi pour certains adultes sans emploi ou en quête de reconversion, de savoir quels sont les métiers qui recrutent, quelles sont les filières en développement, par quel parcours y accéder.

D'un autre côté, certains métiers qui recrutent souffrent auprès de la population d'une mauvaise image ou d'une image décalée par rapport à leur réalité d'aujourd'hui. C'est vrai dans l'industrie, dans le bâtiment ou encore dans les services à la personne et dans bien d'autres secteurs.

Enfin, de nouvelles filières se développent, de nouveaux métiers apparaissent ou évoluent. Dans le numérique, la logistique, l'énergie. Il faut le faire savoir, les faire découvrir aux habitants.

« Osons nos talents » est né pour cela : cet évènement propose aux jeunes et aux adultes en quête d'orientation professionnelle de tester par eux-mêmes, en une seule journée et en un même lieu, la plupart des métiers qui recrutent sur leur territoire.

Depuis son lancement par le PMA en 2016, 32 communes du territoire ont accueilli tour à tour l'évènement un peu partout sur le territoire. Près de 5.000 habitants en ont bénéficié.

A l'occasion de la grande année de l'Odyssée d'Euralens et pour clôturer ces 6 mois de mise en lumière des transformations engagées depuis 10 ans sur notre territoire, une édition spéciale d'Osons nos Talents a été imaginée.

« Osons nos Talents XXL » aura lieu les mercredi 16 et jeudi 17 octobre sur le site de la friche industrielle de l'éco-quartier des Alouettes à Bruay-la-Buissière, lieu emblématique de la transformation économique et urbaine dans le Bassin minier. L'évènement est organisé par la CABBALR et le PMA, avec l'appui du PLIE de l'Arrondissement de Béthune et d'Euralens. Comme tous les grands temps forts d'Odyssée, il s'adresse à la population de l'ensemble du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Sur 48 heures, il permettra aux visiteurs, collégiens, lycéens, leurs parents, les personnes sans emploi et tous les habitants intéressés :

- de découvrir les filières qui recrutent sur le territoire et de tester in situ plusieurs dizaines de métiers : de la logistique, des services à la personne, du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, de la restauration, des travaux publics, du numérique ou même de la mode.
- de rencontrer les professionnels de la création d'activité, les entrepreneurs, les talents locaux

L'évènement sera organisé en 4 villages :

- Osons nous former
- Osons nous valoriser
- Osons innover
- Osons entreprendre

De nombreux temps-forts et animations seront également proposés :

- Mises à l'honneur de jeunes diplômés, de parcours de réussite, d'apprentis
- Restitution finale du Forum « Jeunesse » organisé ces derniers mois par Euralens
- Animations en réalité virtuelle
- Simulateurs de conduite
- Camion de la plasturgie
- Démonstrations des laboratoires et des pôles d'excellence du territoire
- Atelier « mobilité »
- Conférences sur les bonnes méthodes pour trouver un emploi ou créer sa propre entreprise
- Réalisations d'œuvre en métal, défilés de mode

Commission « numérique » du PMA : bientôt une séance sur les enjeux de la « data »

Monsieur le Président rappelle que depuis une Loi de 2016, qui s'applique pleinement depuis 2018, les administrations publiques, y compris les collectivités locales, ont une obligation de principe de mise en ligne sur internet des données qu'elles produisent.

Concrètement, cela concerne toutes les bases de données (statistiques, registres, etc), les documents budgétaires, d'urbanisme, les rapports, les décisions. Ces informations doivent être mises en ligne gratuitement, sans aucune barrière à l'entrée, simplement dépouillées des données personnelles qu'elles contiennent. Des outils nationaux ont été mis en place, comme la plateforme data.gouv.fr, pour réunir nombre de ces données et fichiers.

L'ouverture de ces données s'inscrit dans la logique à la fois de transparence de l'action publique et d'efficacité de celle-ci : les différents traitements et croisements informatiques auxquels cette ouverture généralisée invite doit permettre d'enrichir la connaissance des phénomènes sociaux, urbains, économiques.

Pour les élus, cette évolution ouvre des perspectives intéressantes :

- pour la gestion des services publics locaux,
- pour le fonctionnement des transports et de la ville en général,
- pour optimiser l'utilisation de l'eau, de l'énergie ou des sols,
- pour établir les documents d'urbanisme, pour les exercices de prospective,
- etc.

Cette ouverture des données soulève cependant un certain nombre de risques et d'enjeux : celui qui possède les informations et sait les traiter acquiert une position avantageuse. De nombreux opérateurs privés ne s'y sont pas trompés et proposent déjà des services « clés en main » aux collectivités.

Les collectivités ont donc tout intérêt à maîtriser la production et l'utilisation de ces données.

Dans ce contexte, des initiatives ont été lancées sur le territoire :

- L'AULA, à la fois productrice et utilisatrice de ce type de données, a investi le sujet de longue date
- La municipalité de Béthune a engagé une démarche de « Smart City » qui vise à exploiter le potentiel de ces données partagées
- La CALL lance également cet automne une réflexion à son échelle, avec un atelier proposé à ses communes dans quelques jours et intitulé « Comment faire émerger un écosystème de la donnée territoriale sur le territoire de la CALL ? »

Dans le cadre de la commission « numérique » du PMA, Monsieur le Président propose de solliciter l'AULA pour engager une réflexion à l'échelle du PMA, pour partager sur ces enjeux, découvrir les différentes initiatives locales et se « former » sur ce nouvel enjeu à ne pas négliger. Une première séance d'informations / échanges, ouverte à l'ensemble des élus du territoire, sera organisée dans les prochaines semaines.

AGENDA

Informations sur le calendrier des prochaines séances du Comité syndical

Monsieur le Président rappelle le calendrier des prochains comités syndicaux du PMA :

- **Le lundi 9 décembre 2019 à 15h**
- **Le lundi 3 février 2020 à 15h**

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17 heures 10.

Fait à Lens le 7 octobre 2019

Le Président,

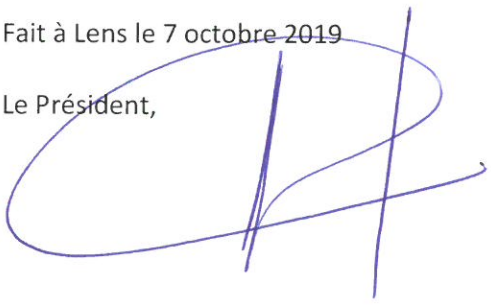

***